

Finalement, en exposant cette affaire, j'ai choisi la modération mais j'ajoute que lorsque j'ai soulevé la question pour la première fois au cours de la présente session parlementaire, une dame m'a appelé et m'a dit: «M. McCleave vous avez absolument raison; on m'a montré une liste—cette personne habite à Dartmouth—et j'ai dû choisir un homme de loi qui m'a fait payer \$200 de plus que mon voisin, dans le même lotissement qui, lui aussi, avait demandé une hypothèque à la SCHL.» Elle a ajouté: «Je crois que j'ai misé sur le mauvais cheval, monsieur McCleave et j'espère que vous gagnerez cette cause.» Moi aussi, je l'espère, Monsieur l'Orateur. Il nous reste à demander au secrétaire parlementaire si tel est le cas.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, contrairement à ce qu'a avancé le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), depuis le 1^{er} novembre dernier, la Société centrale d'hypothèques et de logement se conforme à la pratique normale des sociétés hypothécaires lorsqu'il est question de choisir un homme de loi pour traiter les documents relatifs aux hypothèques. Ce dernier doit faire le relevé de l'hypothèque et préparer le rapport sur le titre, inscrire l'hypothèque et verser le montant de l'hypothèque par anticipation; il doit en outre certifier à la Société centrale d'hypothèques et de logement que son hypothèque est effectivement la première hypothèque sur la propriété en cause. Dans le cas de prêts pour des logements destinés à des personnes à faible revenu, on accepte souvent d'avoir recours aux services de l'avocat ou du notaire de l'emprunteur lorsque cela est à l'avantage financier de ce dernier. En outre, dans le cas de prêts consentis sur des logements existants, lorsque l'emprunteur a eu recours aux services d'un avocat ou d'un notaire afin d'acquérir le titre d'une propriété, la Société centrale d'hypothèques et de logement pourra employer l'avocat ou le notaire de l'emprunteur qui agira en son nom.

En général, la SCHL, comme tous les ministères et organismes de l'État, recrute ses représentants parmi le personnel agréé par le ministre de la Justice (M. Basford). La règle actuelle à la SCHL veut que, avec l'approbation du ministre de la Justice comme le député l'a si généreusement affirmé, le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) fournisse périodiquement à la société la liste des représentants juridiques auxquels elle peut faire appel à cette fin dans les diverses municipalités du pays.

En résumé, sur les 231,000 logements mis en chantier au Canada en 1975, moins de 6 p. 100 devraient exiger les services de représentants juridiques choisis par la SCHL.

L'AGRICULTURE—LA DATE D'APPLICATION DES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE BŒUF—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Bert Hargrave (Médecine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais apporter ce soir de nouvelles observations au sujet des importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Je traiterai en particulier de la question que je posais au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le 27 octobre.

L'ajournement

Je félicite le ministre des trois déclarations qu'il m'a faites à cette occasion. Tout d'abord, il a dit à propos des négociations: «Nous avons des entretiens sur ces questions avec les représentants néo-zélandais et australiens.» Il importe de poursuivre ces négociations sur les importations de bœuf d'origine étrangère.

Deuxièmement, le ministre a fini par admettre que cette viande était entrée au Canada avant l'accord relatif au «rabais de 6c.», et que cette viande se vendait jusqu'à «31c. de moins la livre qu'aux États-Unis.» Voilà un aveu capital, car le ministre et ses hauts fonctionnaires s'étaient toujours refusés à admettre qu'il y ait eu des rabais, avant l'accord du mois de juin qui a adopté la règle du «rabais de 6c.»

Et troisièmement il a fermement déclaré et je cite:

Il y aura d'autres pourparlers; j'espère qu'après cela, la viande expédiée au Canada se vendra au même prix que la viande expédiée aux États-Unis, en vertu du système de contingentement . . .

J'espère que le ministre pourra convaincre son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) que c'est la seule façon dont on peut régler le prix des importations de bœuf. Après tout, pourquoi la livre de bœuf importé devrait-elle coûter moins cher au Canada que la même livre de bœuf aux États-Unis?

Le «rabais de 6c.» qui s'applique actuellement aux importations de bœuf représente déjà pour les producteurs de bétail canadien une perte totale de 30 à 40 millions de dollars. Si le ministre l'a admis à la Chambre en réponse à la question que je lui ai posée le 27 octobre, cela montre clairement que le ministre de l'Industrie et du Commerce a été plus fort que lui au cabinet ou que le ministre de l'Agriculture a depuis changé d'avis au sujet de l'équité de la règle du rabais de 6c.

Même si je suis d'accord avec les trois commentaires que m'a fait le ministre en me répondant à la Chambre le 27 octobre, je ne suis pas du tout d'accord quand il répète constamment que l'industrie du bœuf des États-Unis est soumise à un système de gestion de l'offre simplement parce que ce pays a sa propre loi d'importation des viandes qui autorise à imposer des quotas par décret présidentiel. Les producteurs de bétail et de bœuf américains continuent à avoir toute latitude pour commercialiser leur production, laquelle ne fait l'objet d'aucune gestion de l'offre.

Il est très rassurant de remarquer que, dans un récent discours qu'il a prononcé le 12 novembre devant la Canadian Simmental Association, le ministre a enfin admis que ces importations de bœuf avaient des conséquences sur nos prix. Dans son discours, il a déclaré:

Les importations de bœuf, surtout en provenance des pays océaniques, ont été très importantes cette année. Elles ont eu quelques conséquences sur nos prix.

Il aurait peut-être été pu un peu plus précis en disant qu'elles avaient fait quelque peu baisser nos prix. Et nous aurions été très loin de la vérité. Somme toute, pourquoi ce nouveau contingent sur les importations aurait-il été imposé le mois dernier si ce n'est à cause de la baisse des prix des bovins au Canada?